Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Ernée - Tome II

Ernée, ville et chef-lieu de canton, arrond. de *Mayenne* (24 kil. N.-O.) ; à 30 kil. de Laval.

Anciens noms

In pago Erneie ; … H., Herniensis decanus, 1128 (Cart. de l'Abbayette, p. 22, 23). — *R. de Erneia, Apud Erneiam,* 1150 (Cart. de Savigny). — *Territorium Erneiœ,* 1158 (Cart. de la Roë, f. 18). — *Viarius de Erneio,* 1163 (Arch. nat., L. 972). — *H. de Erneia,* 1169 (Cart. du Ronceray, p. 238). — *Presbiter Erneie,* 1170 circa (Cart. de la Couture, p. 93). — *Castellum Erneiæ,* 1180 circa (Arch. nat., L. 969). — *Apud Erneiam,* 1198 (Hist. de Mayenne, preuves, p. XIV). — *Molendina de Herneia,* 1204 (Cart. de Fontaine-Daniel, p. 28). — *Decanus de Herneia,* 1238 (Ibid., p. 161). — *Burgenses de Erneya,* 1297 (Lib. rub., f. 114). — *Domus Dei de Erneia,* 1297 (Ibid.).

Géographie physique

Géologie. — « Granite dans toute la partie N. de la commune. Schistes précambriens dans la région S. : ceux-ci métamorphiques au contact du granite. — Dykes de diabase coupant le granite et les schistes. » D.-P. Œ.

Le territoire est traversé du N. au S. par l'Ernée. La ville, située sur la rive droite, est très peu centrale ; les 4/5 du territoire sont au N. Deux affluents qui rejoignent l'Ernée, l'un par l'E., l'autre par l'O. à 1.500 m. N. de la ville, creusent des vallées transversales aux pentes aussi raides et aussi abruptes que celles de l'Ernée. Au S. de la ville commence une dépression qui comprend presque toute la commune de Montenay et dont l'Ernée s'échappe par la brèche du Gué-Guérin. Les altitudes extrêmes pour Ernée sont de 193, 195 m. au N., 107 m. au S. — Ernée était, dit-on, sur le passage d'une voie romaine de Jublains à Courseul. D'autres tracés anciens sont indiqués sur la carte ; l'un spécialement qui venant du S., forme limite sur un long parcours entre Juvigné et Saint-Hilaire. Si l'on attribue aux voyers, *viarii,* du XII^{e} s. une juridiction spéciale sur les chemins, ce serait la preuve qu'Ernée était un passage pour un ou plusieurs chemins ; le voyer d'Ernée est mentionné en 1163, et la « voirie de Hernée » en 1387. La carte de 1706 et celle de Cassini montrent autour de la ville un rayonnement de de chemins pour Mayenne, Laval, Vitré, Fougères, Saint-Hilaire-du-Harcouet et Gorron. Le ministre alloue 1.500 ℔ pour travaux en cours d'exécution sur la route d'Ernée à Mayenne, 1773. Les habitants demandent en 1789 qu'on mette en état la route de Laval à Ernée et d'Ernée à Saint-Hilaire. On en décrète l'ouverture le 29 juin 1793, et le plan de la route d'Ernée à la Baconnière est dressé par l'ingénieur du département. La route de Mayenne à Fougères est nationale, celles de Laval, de Vitré, de Saint-Hilaire-du-Harcouet sont départementales. Ce réseau et des chemins divers mettent la ville en communication avec Vautorte (8 kil. E.) ; Montenay (4 kil. S.-E.) ; Chailland (10 kil. S.-E.) ; Saint-Hilaire-des-Landes (8 kil. S.) ; le Bourgneuf-la-Forêt (16 kil. S.) ; Juvigné (11 kil. S.-O.) ; Saint-Pierre-des-Landes (7.500 m. O.) ; la Pellerine (9 kil. O.) ; Larchamp (10 kil. N.-O.) ; Montaudin (11 kil. N.) ; Carelles (10 kil. N.) ; Saint-Denis-de-Gastines (8 kil. N.-E.). La ligne ferrée de Mayenne à Fougères avec gare à 1.800 m. N. de la ville a été inaugurée le 23 octobre 1881 par M. Carnot, ministre des travaux publics. La ligne de tramway qui se construit de Laval à Landivy aura sa station près de l'hôpital.

Superficie, cadastrée, 3.566 hect. — « Le fonds est bon, écrivait Miroménil en 1696, produisant du seigle, de l'avoine et du sarrasin ; 34 métairies ». Le froment largement cultivé jusqu'au XV^{e} s., était encore connu au XVI^{e}

et presque délaissé au XVII[e] s. Le moulin du Château est dit en 1561 « à bled et à froment ». Depuis, le lin a été jusqu'au milieu du XIX[e] s. la culture la plus productive.

Population, administrations

Population. — Moyenne des naissances : 106, de 1620 à 1630 ; — 140, de 1700 à 1710. — 619 feux en 1696 ; — 581 feux en 1698 ; — 600 feux en 1700 ; — 584 feux en 1715 ; — 2.400 hab. en 1726 ; — 648 feux en 1732 ; — 3.000 communiants en 1780 ; — 4.536 hab. en 1803 ; — 5.084 hab. en 1821 ; — 5.128 hab. en 1831 ; — 5.398 hab. en 1841 ; — 5.483 hab. en 1851 ; — 5.561 hab. en 1861 ; — 5.476 hab. en 1871 ; — 5.336 hab. en 1881 ; — 5.149 hab. en 1891 ; — 5.234 hab. en 1898, dont 3.491 agglomérés dans la ville et le reste disséminé en 146 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 118 fermes en 1843. En dépendent : Charné, 135 hab. ; la Louvellière, 25 hab. ; Belle-Vue, 29 hab. ; Ville-Gérard, 20 hab. ; les Bretonnières, 30 hab. ; la Boissière, 31 hab. ; Champ-Meslin, 20 hab. ; le Haut et le Grand-Villiers, 22 hab. ; les moulins du Château et de Monhoudon.

Bureau de poste avec service télégraphique établi en 1867.

Bureau d'enregistrement, par arrêt du 3 avril 1810.

Justice de paix.

Chef-lieu de perception pour Ernée, la Pellerine, Montenay, Saint-Denis-de-Gastines et Vautorte ; *gendarmerie* à cheval ; études de notaires et d'huissier ; *inspection des écoles* primaires depuis 1883 ; *caisse d'épargne* en exercice depuis le 1[er] novembre 1863 ; société de secours mutuels fondée en 1883 et ayant aujourd'hui un avoir de 55.000 fr. ; sapeurs-pompiers ; société pomologique.

Commerce et industrie

Commerce et industries. — Quoique la charte dans laquelle Hamelin de Mayenne donne en 1112 aux religieux du prieuré de la Futaie des droits sur le marché d'Ernée soit fausse, il est certain que les foires et marchés d'Ernée sont anciens. Guy de Laval, qui possédait à Ernée des droits de coutume, les donna à titre d'échange, avant 1209, à l'abbaye de Fontaine-Daniel. Le chapitre du Mans percevait la moitié de la recette de la prévôté et coutume, « tant en principal corps que branche d'icelle, mesme des amendes et confiscations du mercredi au vendredi à midi ». La foire de Saint-Michel existait avant 1324 ; on s'y rendait « du pays de France » en 1401. Les sept foires se tenaient en 1752 : le jeudi de la mi-carême, le 2 mai, à la Saint-Gervais et Protais (20 juin), à la Sainte-Anne (27 juillet), le 24 août, à la Sainte-Croix (14 septembre), et le 17 octobre. — Un « très gros marché de grains et d'autres marchandises » avait lieu le mardi. — Le boisseau pesait 48 livres. — On établit deux marchés par décade et sept foires en 1799. — Foires actuelles : les deuxièmes mardis de janvier (1868) et février, le jeudi de la mi-carême, le deuxième mardi d'avril (1894), le 2 mai, 19 juin, 26 juillet, 24 août, 14 septembre, 17 octobre, le mardi qui suit le 12 novembre, le troisième mardi de décembre (1864). — Gros marché le mardi.

Assemblée à l'Assomption.

« La toile fabriquée dans le pays, tant grosse que fine, se vendait à Ernée, à Mayenne et à Laval, lit-on dans un rapport du district (24 septembre 1790). Il y a même une blanchirie assez considérable à trois quarts de lieue de la ville ; … mais le seul vrai commerce est celui des grains, des bestiaux et du fil ». Ce dernier produit se vendait en grande quantité tous les mardis et surtout la veille des foires, à trois heures après-midi.

Il y avait à Ernée, en 1750, quatre chirurgiens, deux tanneurs, un potier d'étain, cinq tailleurs, quinze

cordonniers, trois barbiers, neuf bouchers, un libraire qui fit faillite en 1785 ; deux autres sont mentionnés en 1790.

En 1840, la fabrique des pointes dites de Paris était renommée. Les ateliers de chaussures occupent aujourd'hui de 450 à 500 ouvriers, hommes et femmes.

Château, ville, édifices

Château, Ville, Édifices.

Le *château,* signalé au XII[e] s., bâti au croisement de plusieurs chemins sur un promontoire qui domine l'Ernée, a donné naissance à la ville. L'emplacement a conservé le nom des Châtelets. Tout près se trouvait un monticule artificiel qu'un annotateur des registres paroissiaux du commencement du XIX[e] s. suppose avoir été un *cavalier* ; c'est-à-dire un travail de défense militaire, mais qui n'était très probablement qu'une motte seigneuriale. On la désigne encore sous le nom de motte en 1697. Elle fut partiellement aplanie vers 1750 et les habitants y édifièrent à leurs frais un calvaire. Quant au château proprement dit, il en restait en 1680 trois grosses tours avec logements et des remparts. On trouva encore des uns et des autres quelques vestiges en creusant les fondations des murs du cimetière et des bâtiments du collège en 1763. Le château devait déjà être hors d'état de défense de 1360 à 1378, car la dame de Mayenne n'en fait pas mention mais seulement de ceux de Mayenne et de Pontmain. En 1500, les vassaux viennent faire foi et hommage « dans la place de l'ancien chasteau ». On dit dans l'aveu de 1669 que le château a été ruiné par les « guerres des Anglais et civiles ». Mais ce témoignage n'a pas grande valeur. Juhel Le Porc, en 1190, et Juhel de Mayenne, en 1205, avaient donné à Savigny et à Fontaine-Daniel une partie des moulins d'Ernée. On signale « troys moulins du chastel d'Ernée » en 1453. Les moulins « à bled et à froment, situés au-dessoubz de la ville d'Ernée, au canton nommé les Chastellets, appelés les Moulins-du-Chasteau ou les Moulins-aux-Moines, » avaient été ruinés avant 1567 par le fait des guerres civiles.

La ville se groupa de bonne heure, soit à l'E. et au S. du château dans la Tranchée, autant que le terrain le permettait, soit graduellement en bordure de la voie de Mayenne à Fougères, pénétrant avec elle dans l'enceinte demi-circulaire formée par une courbe de l'Ernée. C'est encore l'artère principale. Des rues latérales se formèrent plus tard parallèlement, et les îlots de maisons qui les séparent furent eux-mêmes divisés par des rues aussi irrégulières que la première. Le quartier des Barils et le couvent des Bénédictines, bâtis au XV[e] s., ont donné vers le nord une extension plus considérable à la ville. C'est de ce côté aussi que les halles et les champs de foires se placèrent. Le sieur Drouet se porta adjudicataire du « rétablissement du pavé de la ville » en 1741, et prit la pierre sur le terrain des religieuses bénédictines. Ce qui n'empêchait pas le pavage des rues et places d'être dans le plus triste état en 1764.

Les habitants bâtirent les halles avant 1716, mais à condition que le duc de Mazarin, qui en avait le profit, donnerait 130 ℔ par an au collège.

Les prisons étaient à l'extrémité ouest de la ville ; on en bénit la chapelle en 1719. Les faux-sauniers y étaient entassés quelquefois au nombre de cent cinquante à deux cents. En 1786, ce fut le foyer d'une épidémie qui se répandit dans la ville. Trois des vicaires qui visitaient les prisonniers furent gravement malades.

Arch. nat., R/5. 383, 384 : PP. 119 : G/7. 520. — Bib. mazarine, mss. 1567. — Arch. d'Indre-et-Loire, C. 222. — Cab. L. Garnier. — Pichot de la Graverie, *Sentences,* t. III, p. 352. — Chart. du chât. de Fresnay (Bourgneuf-la-Forêt). — *Bull. hist. de la M.,* t. II, p. 669.

Établissements religieux.

Le *doyenné* d'Ernée, qui correspondait sans doute au *pagus Herneensis* dont parle une charte du Mont-Saint-Michel en 1128, faisait partie de l'archidiaconé de Laval et comprenait vingt-neuf paroisses, succursales ou chapelles vicariales. Il était limité à l'E. par les doyennés de Passais et de Mayenne, au S. par celui de Laval, à l'O. et au N. par la Bretagne. Au commencement du XVI^{e} siècle, l'official du Mans écrit au doyen d'Ernée d'avoir à faire cesser promptement les abus qu'il tolère, au mépris de sa juridiction, de la part de ses officiers, procureurs, avocats, notaires. Il lui ordonne de juger les causes en silence, avec décence et bénignité, d'après les règles canoniques, de veiller à ce que tous les actes des jugements soient soigneusement enregistrés, afin que dans la suite ils ne soient pas falsifiés, enfin d'exiger seulement, pour chaque affaire, deux deniers tournois, somme attribuée à tous les doyens du diocèse.

Doyens : Hubert, témoin, au Mans, de la confirmation, par l'évêque du Mans, du don de Saint-Berthevin et de la Tannière au Mont-Saint-Michel, 1128. — *Garnier,* 1168. — *Renault,* 1194. — *Régnier de Chasteil,* 1203-1208. — Hamelin de la *Hautonnière,* 1208, 1209. Le doyen d'Ernée est délégué par l'évêque du Mans pour maintenir l'abbaye de Champagne dans ses droits sur les paroisses de son ressort, 1235. — *Pierre,* arbitre entre le prieur de Juvigné et Jacques de la Motte, chevalier, 1234, 1238, curé de Montenay, 1240. — *Michel,* exécuteur testamentaire de Jean de Vautorte, 1240, 1263. — Pierre de la *Forêt,* qui devint cardinal, chancelier de France, † 1361. — Jean de *Rigardon,* 1420. — Jean *Pasbran,* 1483, habite Laval, 1521. — Macé du *Fougeray,* curé de Saint-Mars-sur-Colmont, 1519. — Michel *Le Jariel,* 1559, 1560. — Jean *Heurtier,* 1567. — Pierre *Boutier,* curé de Montenay, 1574, 1585. — Jean de *Mégaudais,* curé de Charné. Le registre de ses visites décanales en 1615 est conservé aux archives du chapitre de Saint-Julien du Mans (B. 33). Depuis lors, les curés de Charné furent doyens, sauf : Jean *Le Gros,* curé du Bourgneuf-la-Forêt, 1645, 1651. — Jean *Éveillard,* curé de Juvigné, 1655. — Jean de *Gruel,* curé de Montenay, 1732. — *Dussard,* 1763. — Louis *Le Roy,* curé de Saint-Pierre-des-Landes, 1778, de la Pellerine, 1787.

Paroisse, anciennement de l'archidiaconé de Laval, du doyenné d'Ernée ; — de l'élection et du ressort judiciaire de Mayenne, du grenier à sel d'Ernée, chef-lieu de district et de canton pour Ernée, la Pellerine et Montenay, en 1790 ; — de la Mission d'Ernée, en 1797, érigée en cure par décret du 5 nivôse an XIII ; — archiprêtré composé de trois doyennés : Ernée, Gorron et Landivy ; — chef-lieu de doyenné pour Ernée, Saint-Denis-de-Gastines, la Pellerine, Larchamp, Mégaudais, Montenay et Vautorte. — Deux vicariats par ordonnances du 27 juillet 1818 et du 19 janvier 1821.

Église. — Depuis des siècles la ville souffrait de l'éloignement de l'église paroissiale de Charné. Vers la fin du XVII^{e} s., on se décida enfin à remédier à cet état de choses. Dès le 20 juillet 1678, les chanoines du Mans, prévenus du projet, font rédiger par un d'entre eux, Denis Le Rouge, un mémoire sur la translation de l'église. Le 8 juin 1686, dans une réunion à laquelle assistait le duc de Mazarin, les habitants s'engagent à fournir, pour la construction projetée, une somme de 12.000 ℔, le duc donnant l'emplacement et fournissant au surplus des frais. Les principaux souscripteurs furent : Le Jariel, 2.000 ℔ ; Lepennetier, bailli, 600 ℔ ; Nicolas Rousseau, lieutenant, 500 ℔ ; René Desormes, contrôleur au grenier à sel, 1.000 ℔ ; Jouye des Roches, curé, 2.500 ℔. L'édifice devait être terminé en trois ans, mais, en fait, la première pierre fut bénite le 30 septembre 1687 et la consécration eut lieu à la suite d'une mission, le 29 juin 1697. Il possédait alors cinq autels : celui du chœur, dédié à la Sainte Vierge (Assomption), patronne ; du côté de l'épître, Saint-Pierre et Saint-Sébastien ; du côté de l'évangile, Notre-Dame de Pitié et Saint-Julien. Deux autres autels ont été ajoutés depuis et les vocables ont été

changés.

L'église ainsi construite forme un très vaste vaisseau : nef avec bas côtés, transept et chapelles ouvrant sur le chœur. Tous les cintres sont en arcs déprimés, la nef voûtée en berceau surbaissé et les bas côtés en plafond. Le tout est bas et mal éclairé. On prétend que le manque de ressources fit réduire notablement la hauteur des murs. Cette église est pourtant intéressante comme exemple presque unique dans le diocèse d'un édifice religieux complet de la fin du XVII[e] s. La tour romane avec colonnade, dôme élancé et lanterne, qui surmonte maintenant la façade, est une œuvre élégante et monumentale de M. Hawke, construite en 1886.

Des travaux d'ornementation avaient été exécutés au XVIII[e] s. : achat à Paris, en 1723, du tableau du maître-autel, chez Moreau, pour 150 ℔, et de la lampe, chez Renoux, pour 360 ℔ ; — dorure du maître-autel par Belgrand, de Nantes, pour 1.189 ℔, en 1755 ; — pose d'une balustrade à l'autel de l'*Ecce Homo,* 1764 ; — boiserie du chœur où s'encadraient les tableaux des quatre évangélistes. François Godin, menuisier, eut, pour la main-d'œuvre, 936 ℔ et employa 4.000 pieds de planches, 1770 ; — peinture à la colle en blanc, avec filetage bleu du lambris de la nef par des peintres italiens, occupés à Rillé, 1771.

Confréries du Rosaire, antérieure à 1687 ; du Saint-Sacrement, érigée en 1686. Les Quarante-Heures furent établies en 1697. Tous les samedis les vêpres se chantaient au chœur. Les prédications de l'Avent, du Carême et de la Fête-Dieu sont une des charges ordinaires de la fabrique depuis 1691.

L'église servit, pendant la Révolution, de prison pour les suspects — la contagion s'y manifesta en mai 1795, — de tribunal pour la commission révolutionnaire, de magasin militaire, de temple de la Raison, de local pour les assemblées populaires. Les réparations urgentes sont estimées à 30.000 fr. en 1810. On s'occupe actuellement de la restauration.

Curé à la présentation du chapitre du Mans, (V. Charné). Après 1719, les prises de possession se faisaient dans la nouvelle église et ensuite en celle de Charné.

Curés : Mathieu, témoin d'une fondation faite à Solesmes par Robert de Sablé, vers 1170. — René *Le Porc* reconnaît les droits du chapitre du Mans, 1220. Michel, doyen d'Ernée et vicaire de Charné, prend à bail, pour 45 ℔, tous les revenus du chapitre du Mans en la paroisse, 1253. Jean de Rigardon est vicaire d'Ernée en 1420. — Guillaume *Lorillière,* 1455. — Guillaume *Deb…,* † 1470. — Guillaume *Dubreuil,* docteur en médecine, étudiant à l'Université de Paris, pourvu par lettres royales en 1470, tandis que Pierre Hannier ou Hennier, familier du Pape, l'était en cour de Rome. Dubreuil fait emprisonner les deux exécuteurs des bulles pontificales de son compétiteur, est excommunié pour ce fait, en appelle au Parlement et se fait maintenir par arrêt du 23 juin 1472. — Michel *Le Jariel,* avant 1559. — Martin *Funet,* chanoine du Mans, 10 mai 1559, démissionnaire, 1562. — François de *Mégaudais,* fils d'Ambroise, seigneur de l'Épinotière, et de Catherine de Chauvigné, 6 janvier 1563, résigne, 1568. — Guillaume de *Mégaudais,* fils de Jean, seigneur de Pannard, et de Marie Nepveu, 27 décembre 1568, † 1596. — Louis *Gaultier,* 3 juillet 1596, se démet, 1597. — Jean de *Mégaudais,* frère de Guillaume, 19 novembre 1597, doyen d'Ernée, 1603, 1615, permute, 1623, inhumé dans l'église de Charné, le 16 octobre 1631. — Jean de *Mégaudais* le jeune, neveu du précédent, curé de Châtillon, 16 juin 1623, doyen d'Ernée, 1631, 1653. — Louis *Cazet de Vautorte* (V. son nom) résigne, 1655. — René *Sain,* chanoine du Cimetière-Dieu et archidiacre de Laval, 12 février 1656, permute la même année. — Jean *Le Peltier,* du diocèse d'Angers, prieur au diocèse de Vannes, 7 octobre 1656. — Honorat *Le Peltier,* chanoine du Mans, permute avant de prendre possession, 1658. — Claude *Ducerceau,* du diocèse d'Angers, prieur de Saint-Jacques d'Ernée, 19 septembre 1658, inhumé dans l'église de Charné, le 3 juillet 1682. — Antoine *Le Pescheux,* du diocèse du Mans, docteur en théologie, de Paris, y demeurant, 15 juillet 1682, démissionnaire, 1684. — Pierre *Jouye des Roches,* du diocèse

d'Angers, bachelier en théologie, prédicateur ordinaire du roi, prieur de Sainte-Marie-Madeleine de Froidfont, au diocèse de Luçon, 11 juillet 1684, se signala par son zèle à réunir régulièrement en conférences tous les prêtres de son clergé et à instruire la jeunesse. Dans la conférence du 8 octobre 1691, il fut décidé qu'on ferait le catéchisme à la campagne deux fois pendant la semaine et le dimanche à l'église, † 1719. — Joseph-René *Vauguyon,* maître ès arts de l'Université de Paris, prend possession, le 9 octobre 1719, « en l'église Notre-Dame d'Ernée, nouvellement construite », permute le 18 octobre suivant. — Jacques *Lemoine,* chanoine du Mans, maître ès arts de Poitiers, 22 octobre 1719, meurt doyen d'Ernée, 1730. — François *Bichain,* maître ès arts de Caen, 18 octobre 1730, permute le même jour. — Louis-Marc-Antoine de *Gruel,* du diocèse de Séez, curé de Saint-Hilaire-des-Landes, 21 octobre 1730, permute, 1734. — Joseph de *Gruel,* curé de Montenay et doyen d'Ernée, 3 septembre 1734, résigne, 1753. — Louis-Alexandre-Auguste de *Gruel,* écuyer, curé de Montreuil, demeurant à Ernée, 22 avril 1753, est sévèrement réprimandé par l'évêque du Mans, le 9 octobre 1754, à cause de sa conduite envers le doyen rural. « Il confesse, lit-on encore sur son compte dans les notes de l'évêché, à cela près ne fait rien pour la desserte de sa paroisse ; est entièrement occupé du temporel, demande seulement que la besogne se fasse, sans se soucier de la manière dont elle se fait ; n'est pas aimé dans sa paroisse ». Il résigna le 10 mars 1787, au château des Saugers, dans la paroisse d'Exmes, près d'Argentan. — François-Henri-Christophe *Grandin* (V. ce nom), vicaire d'Exmes, installé le 6 juillet 1787, député à l'Assemblée nationale, transféré à Pré-en-Pail, 1803, † 1823. Les trois vicaires : Joseph-Charles Cahoreau, né à Laval en 1759, Jacques Pillier, et Jean-Rose Liot, prêtèrent, le 20 février 1791, un serment restrictif que le premier s'empressa de réformer pour obtenir la cure d'Ernée. Il y fut admis le 7 novembre. Ses confrères continuèrent de célébrer la messe dans l'église paroissiale jusqu'à l'arrivée d'un vicaire, Michel Lefort, d'Ernée, ordonné par Villar, 19 décembre 1791. Ils se retirèrent ensuite à Charné, puis aux Bénédictines, puis à l'hôpital, où les fidèles les suivirent. Mais dès la fin de janvier, tous ces sanctuaires leur furent fermés. Cahoreau cessa ses fonctions pendant la Terreur, déclara, le 16 août 1794, qu'il ne pouvait livrer ses lettres de prêtrise, brûlées par les Vendéens, rouvrit l'église au mois d'avril 1795, entretint des relations intimes et suivies avec Dorlodot, et devint curé de Saint-Germain-le-Guillaume en 1802.

Étienne *Bouillie,* ancien curé de Montaudin, fut proposé pour la cure d'Ernée, en 1803, par le préfet, qui ledit « vieillard fort respectable, instruit, ennemi des voleurs et des mauvais sujets, bon, faible », et qui n'hésitait à accepter que par peur. Il démissionna en 1809 et mourut à la Templerie en 1811. — Jacques *Pillier,* né à Mayenne le 6 novembre 1760, maître de philosophie au collège de Navarre, 1782, vicaire d'Ernée, 1786, s'exila en Angleterre où il fut précepteur, rentra à Ernée en 1800, y resta humblement vicaire, et devint curé en 1809 ; il fut inhumé en 1819 au cimetière de Charné. — Hyacinthe-Urbain-François *Lambron,* 1819-1834, mort vicaire général et archidiacre du Mans, 1842. — Jean-Maurice *Germont,* 1834, † 1865. — René *Billion,* 1865, † 1879. — Lefebvre, 1879.

Le *presbytère* de Charné fut vendu au mois d'octobre 1792, sur le refus de Cahoreau de venir l'habiter, et le prix de vente employé à acheter une maison dans le quartier de la Tranchée. Il fut ensuite transféré dans les bâtiments occupés actuellement par l'école primaire laïque jusqu'en 1883. Un nouveau presbytère a été construit, près de l'église, sur les plans de M. Hawke, architecte.

Un terrain comprenant « le contour de l'église depuis les deux coins des pavillons qui joignent le grand portail, le long des remparts joignant la Motte, les jardins et perrières », fut bénit, pour servir de *cimetière,* le jour même de la consécration de l'église (29 juin 1697). Il a été transféré sur la route de Mayenne, dans un champ acheté de l'hospice, par décision du Conseil général de la commune du 19 mars 1793. Le cimetière actuel, sur la route de Saint-Denis-de-Gastines, a été inauguré en 1858.

Arch. du chapitre du Mans, B. 13, f. 297, 329, 330, 343. — Baron de Wismes, *Le Maine et l'Anjou,* art.

Charné. — Arch. de la S., H. 970. — Cab. Brière, Pouillé du XVI[e] s. — Tit. de la fab. — Queruau-Lamerie, *Église constitutionnelle.* — Lib. alb., partie mss. — Arch. nat., X/2a. 31, post medium ; F/1c, III, Mayenne, 5.

Saint-Jacques, prieuré bénédictin, aussi ancien probablement que le château, fut confirmé à l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes par Alexandre III, en 1179. Il avait été fondé par les seigneurs de Mayenne ou du moins relevait d'eux, pour le temporel, à charge de trois messes par semaine. La chapelle, souvent qualifiée église, et où se célébraient assez fréquemment des mariages, fut desservie, après la commende, par un chapelain. En 1651, on autorisa le bailli d'Ernée à pratiquer dans la muraille une ouverture haute d'un pied et demi et large de deux afin de pouvoir entendre la messe de sa maison qui était attenante. « Cette chapelle, dit Davelu, est assez mal en ordre. On y dit la messe quelquefois et on y va en procession à la Fête-Dieu et aux Rogations. » Le jardin fut annexé, en 1776, au champ de foire, à la demande des habitants qui, dans leur pétition à l'intendant de Tours, font valoir que, depuis longtemps, la maison priorale n'est pas habitée et que le titulaire actuel veut la convertir en auberge. Les revenus du prieuré, composés en partie d'un trait de dîmes en Larchamp, étaient estimés 500 ℔ en 1698. La maison fut acquise, le 14 avril 1791, par un hôtelier d'Ernée. La mairie actuelle est bâtie dans l'emplacement de la chapelle.

Prieurs : Jean *Gigan,* de Villiers-Charlemagne, démissionnaire, 1557. — Julien de *Cordon,* étudiant à l'Université de Paris, 1[er] juillet 1557, se démet, 1560. — Joachim *Salmon,* clerc, âgé de 13 ans, étudiant au Mans, 27 octobre 1560, résigne, 1566. — Robert *Tirouflet,* 20 août 1566, démissionne, 1573. — Julien *Audouin,* maître ès arts, bachelier en théologie, 29 juin 1573, résigne, 1575. — Guillaume *Bacquet,* de Paris, 24 juin 1575, démissionne, 1586. — Nicolas *Bouette,* de Paris, 16 novembre 1586, résigne, 1589. — Robert *Bouette,* chanoine de Chartres, frère du précédent, 30 octobre 1589, prend possession seulement le 8 février 1596, à cause des troubles « qui ont régné au pays ». — François *Cohon,* démissionnaire, 1608. — Denis *Cohon,* âgé de 14 ans, mai 1608, se démet, 1611. — Jean *Cohon,* chanoine du Mans, prieur de Bouère, 7 mai 1611. — François *Cohon,* démissionnaire, 1612. — Michel *Jarry,* aumônier du prince de Condé, septembre 1612. — Nicolas *Lefebvre,* en compétition avec Jean Bocé, demeurant au collège de Bayeux, à Paris, 1614. — Guillaume *Laurent* démissionne, 1631. — René *Cohon,* sous-diacre, 13 mai 1631. — Gabriel de *Sion,* † 1649. — Gaston de *Madaillan,* 17 juin 1649. — Claude du *Cerceau,* demeurant à Paris, au collège des Bons-Enfants, 1656, permute, 1658. — Honorat *Le Pellier,* chanoine du Mans, nommé curé d'Ernée, 19 septembre 1658, permute, 1659. — François *Le Peltier,* 31 janvier 1659, permute, 1688. — Mathurin *Dorat,* aumônier du roi, demeurant au Mans, 10 mai 1688, permute, 1700. — Pierre *Jouye des Roches,* prieur de Sainte-Marie-Madeleine de Froidfont, curé d'Ernée, décembre 1700, † 1719. — François de *Lastic de Saint-Jal,* du diocèse de Limoges, 22 octobre 1719, se démet, 1729. — Charles-Augustin de *Boullenc-Vignaux,* vicaire général de Châlons, 28 février 1729, démissionne au mois de juin. — Guillaume-Xavier *Bertrand,* nommé le 1[er] juin 1729 « à charge de restaurer les bâtiments », résigne le 22 juillet. — Jean de *Gruel,* chevalier de justice des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, prend possession le 26 novembre 1729, « revêtu de ses habits ordinaires, croix et cordon desdits ordres » ; résigne, étant prieur de l'Habit, en Chailland, 1742. Après lui les curés d'Ernée furent prieurs de Saint-Jacques.

Saint-Georges. — Maladrerie, située au village de ce nom, sur l'ancienne route de Vitré, avec chapelle fondée, à la présentation des habitants. Unie comme tous les bénéfices de cette nature à l'Ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare par arrêt de 1693, elle fut annexée, avec la chapelle et tous les biens qui en dépendaient, à l'Hôtel-Dieu d'Ernée, par ordonnance royale du 3 mai 1699, à charge pour celui-ci « de satisfaire aux prières, services et fondations dont peut être tenue ladite maladrerie ». Le roi ordonnait en même temps aux administrateurs de l'hôpital de prendre possession de tous les titres qui la concernaient et dont on ne trouve plus de trace. La chapelle Saint-Georges, déjà en ruines, fut détruite, avec l'autorisation de M[gr] de Grimaldi, donnée le 25 mai

1768. Le temporel, contigu à la chapelle, fut vendu nat[t], le 5 fructidor an II, pour 6.300 ℔.

Chapelains : Jean du *Boisbérenger,* maintenu contre Pierre de Charné, 1503, 1511. — Pierre de *Charné,* en compétition avec Guillaume Le Jariel, étudiant à Poitiers, 1541. — Gilles du *Boisbérenger,* démissionnaire, 1573. — Pierre *Bardin,* de Charné, 18 janvier 1573. — Jean *Boisvallet* résigne, 1598. — Jean *Fonveille,* au collège du Plessis, à Paris, 18 juillet 1598, † 1628. — Simon *Fonveille,* 27 octobre 1628, se démet, 1630. — Robert *Boessel,* de Vautorte, 26 janvier 1630. — Yves *Houdry,* entré chez les Jacobins de Vitré, 1654. — Guillaume *Lochu,* d'Ernée, 18 avril 1654. — Pierre *Forveille,* 1670.

> Bib. nat., lat. 5.449. — Arch. d'Indre-et-Loire, E. 397. — *Les Croisés et les premiers seigneurs de Mayenne.* — Ch. Pointeau, mss. — *Semaine du Fidèle,* t. III, p. 369. — Arch. nat., S. 4.850, 4.851 ; X/1a. 140 ; Z. 7.603.

Les *Bénédictines* furent fondées en 1631, « à la prière des habitants », par Louise du Boul, professe de la Trinité de Vendôme, déjà fondatrice de la maison de Vitré. Elle était accompagnée des sœurs Renée du Boys, Madeleine de Houdon, Marie de Breslay et Catherine du Boul, professes de Sainte-Scholastique de Laval. Les cinq religieuses, riches chacune d'une pension de 100 à 120 ℔, furent reçues, en attendant la construction du monastère, à l'hôpital où Jean de Mégaudais, curé d'Ernée, chanta devant elles la messe, le 18 juin 1633. Pierre du Bailleul, seigneur de Belleplante, leur principal bienfaiteur, leur donna, 1634, l'indemnité du terrain qu'elles avaient acheté pour bâtir leur couvent, la permission de tirer de la pierre dans sa vallée de Roger et la propriété de la fontaine située au haut du pré des Nouettes. Il se réservait le droit d'avoir un caveau dans leur église, et de fixer à l'un des murs une table de marbre, « sur laquelle il pourra faire mettre ses armes et escripre ses bienfaits ». Le seigneur de Belleplante obligeait en outre les religieuses à bâtir une chapelle « au droit de la nef de l'église, qui demeurera comme propre au seigneur du Bailleul », et dans laquelle il fondait, pour 15 ℔ de rente, une messe le samedi.

Le 18 avril 1641, les Bénédictines quittèrent l'hôpital et furent conduites processionnellement dans leur modeste monastère par Jean de Mégaudais, « lequel y a célébré la première messe et faict les bénédictions nécessaires. » Leur premier soin fut de faire ériger dans leur chapelle la confrérie de Sainte-Anne, enrichie d'indulgences par le pape Urbain VIII, et d'ouvrir un pensionnat de jeunes filles. La communauté comptait 23 professes en 1698, 16 en 1725, 17 plus deux novices et trois sœurs converses en 1735. Comme ses charges dépassaient de beaucoup ses revenus, malgré une subvention de 500 ℔ qui lui était allouée par l'État, il fut question de la supprimer ou de la réunir aux Bénédictines, à Mayenne, mais un sursis lui fut accordé le 21 mars 1734, à condition de demander des lettres patentes. Une aisance relative revint au monastère et permit de faire bénir deux cloches et un nouveau cimetière le 6 octobre 1778. On travaillait en même temps à la reconstruction de la chapelle, bénite, le 24 juillet 1780, sous le vocable de la Sainte-Vierge, par Thomas-Jean Pichon, docteur en théologie, vicaire général et supérieur des communautés du diocèse. Peu après, Davelu notait ce qu'il avait vu aux Bénédictines d'Ernée en ces termes : « Leur église est petite, passablement ornée. Les bâtiments sont peu apparents. Il y a un pensionnat, le clos est grand. Les religieuses, ordinairement au nombre de vingt, ont un aumônier logé dans leurs dépendances. »

Le Jansénisme jeta momentanément dans le couvent le trouble et la division. Une des religieuses envoya au P. La Chaise, sans autorisation, une lettre pour lui demander, au nom de toute la communauté, comme supérieure perpétuelle, sœur *Saint-Louis,* de la maison de Mayenne, connue pour son attachement à la secte. Le 6 octobre 1700, l'évêque du Mans chargea le curé d'Ernée de faire une enquête dans les deux communautés afin d'arrêter « cet esprit de cabale ». Les coupables furent condamnées à la réclusion, au jeûne et à la privation de voix active pendant plusieurs années. Les irrégularités introduites dans la maison donnèrent lieu, en 1750, à un règlement

de réforme qui défend aux religieuses autres que les maîtresses de communiquer avec les pensionnaires. La communauté, réduite à 14 sœurs de chœur et à 6 converses, dont plusieurs septuagénaires, fut dispensée de la récitation de l'office de la Sainte-Vierge, le 1er mars 1791. La chapelle devint un des asiles du culte catholique à Ernée, après le 19 décembre de la même année. La messe de minuit, qui fut célébrée solennellement, occasionna une émeute, et, au mois de janvier 1792, la chapelle fut fermée au public. L'année suivante on expulsa les religieuses et leur maison fut vendue natt, le 23 fructidor an III (10 août 1795), pour 32.000 ℔. L'enclos, sur lequel ont été pris l'emplacement des écoles et de quelques maisons particulières, était compris entre les rues du couvent et de la Chevillardière et le boulevard Saint-Antoine. La maison conventuelle existe encore en partie. Dans les combles, un dortoir est reconnaissable à ses petites cellules séparées par des cloisons en bois toutes disjointes.

Les sœurs Angélique et Jeanne Allais se retirèrent à Fontaine-Géhard et furent incarcérées « pour cause de fanatisme » par ordre du comité révolutionnaire de Mayenne, le 21 septembre 1794. Joseph-Pierre Gillette, né à Avranches, dernier chapelain des Bénédictines, refusa tout serment et resta à son poste jusqu'à la dernière extrémité. Pendant la Terreur, il se cacha dans la maison de la belle-mère du fameux Marat Quentin et évangélisa toute la contrée. Le 24 frimaire an V (4 décembre 1796), il déclare à la municipalité de Saint-Denis-de-Gastines qu'il se fixe sur son territoire pour y vivre en prêtre catholique.

Supérieures : Louise du *Boul,* fondatrice et supérieure à vie, 1621. — Renée de *Charné,* élue pour trois ans, en 1655, maintenue le 25 juillet 1658 par Mgr Philippe-Emmanuel de Beaumanoir. — Gabrielle de *Chamelin,* déjà supérieure, continuée par ordonnance épiscopale du 30 mars 1691. — Françoise *Vallet,* 11 juin 1725. — Anne-Catherine de *Vignac,* 1734.

> Arch. nat., Q/3. 77 ; S. 7.486. — *Hist. de Mayenne,* p. 165. — Reg. de la communauté, aux arch. de la M., provenant du cab. Pointeau. — Arch. de la Vienne, chart. de la Trinité de Poitiers, 6.

Hôpital. — La Maison-Dieu d'Ernée, fondée à une époque inconnue, à 500 m. du château, sur la route de Mayenne, était primitivement, comme à Laval et à Château-Gontier, desservie par les membres d'une confrérie. C'était une œuvre des habitants, et quand le baron de Mayenne, Henri d'Avaugour, voulut s'immiscer en 1284 dans le choix de l'aumônier qui devait être présenté à l'évêque, il reconnut que ce droit n'appartenait qu'aux bourgeois. Les comptes se rendaient à l'évêque ou à son délégué (1297). Quoique bien probablement il y eût une chapelle à l'aumônerie dès l'origine, on n'en trouve pas mention dans les actes anciens. Était-ce la chapelle Saint-Antoine ? Elle est citée, en 1414, dans le testament de Guillaume de Goué qui y prescrit un « veaige » à faire par ses métayers. L'aumônier est chapelain de Saint-Antoine en 1491. L'église de l'Aumônerie est dite en 1559 « fondée en l'honneur de Monsieur saint Julien ». En 1574, « la chapelle de Saint-Anthoine et de Saint-Julien (est) desservie et annexée avec l'Hôtel-Dieu ». On ne sait donc trop si la chapelle de Saint-Antoine, qui certainement se trouvait dans le voisinage de l'aumônerie, ne faisait qu'un avec elle. Depuis cette époque, l'église et l'aumônerie sont sous le double vocable de Saint-Julien et de Saint-Antoine. L'aumônerie, même avant cette époque, est qualifiée aussi léproserie, 1567 ; Maison-Dieu et hôpital, 1577 ; hôpital, 1583.

Comme dans la plupart des aumôneries, il y eut à Ernée, dans la seconde moitié du XVIe s., des réformes administratives tendant à mettre aux mains d'administrateurs électifs le gouvernement temporel. En 1574, on voit apparaître des « commissaires commis au régime du temporel », mais l'aumônier, dont le traitement était réduit au tiers des revenus, n'en resta pas moins administrateur pour le tout, ordinairement après adjudication et à titre de fermier. En 1624, fonctionnait une commission pour la réformation générale des hôpitaux et maladreries. Nicolas de Longueil, assesseur en la sénéchaussée du Mans, cita l'aumônier et l'administrateur

devant lui et voulut leur faire rendre leurs comptes et présider pour la suite à l'adjudication des revenus. On lui démontra que l'aumônerie d'Ernée n'était point de fondation royale, mais établie et entretenue par les habitants. Il se désista, laissant le juge d'Ernée présider comme par le passé aux baux et aux redditions de compte, car l'évêque n'intervenait plus que pour la collation du bénéfice à l'aumônier.

Le règlement qu'on donna alors est celui de tous les hôpitaux. Il prescrivait l'élection, tous les trois ans, de deux administrateurs, qui prêtaient serment, donnaient caution, et, sans aucune rétribution, s'engageaient à régir et gouverner la maison et à rendre leurs comptes devant six bourgeois, un mois après leur sortie de charge. Cette période ne fut pas heureuse. Les revenus, qui étaient de 430 ℔ en 1624, tombèrent à 296 ℔ en 1675 et à 277 ℔ en 1677. Il y avait seulement six lits à l'hospice.

La providence vint au secours de la ville et des pauvres. Marguerite Lair, sœur de René Lair, archidiacre du Mans, religieuse de l'Ordre de Cîteaux, au monastère de Moussey, autorisée par bref du 17 novembre 1675, était venue demander l'hospitalité aux Bénédictines d'Ernée, avec l'intention de se consacrer au soin des malades. Par contrat passé devant Henri Leroy, le 9 avril 1677, elle apportait une somme de 8.000 ℔, s'engageait à se fixer à l'Hôtel-Dieu pour la fin de ses jours, à y recevoir des religieuses aux conditions admises à Laval entre les hospitalières et les échevins, et à faire bâtir un couvent dans un terrain que la ville lui cédait, se contentant provisoirement, pour se loger, elle et ses compagnes, de six cellules qu'on devait aménager au-dessus de la salle des malades. Les hospitalières de Laval ne purent alors fournir les sujets qu'on leur demandait. En 1690, les sœurs Catherine Bofroger et Françoise Damagé vinrent du couvent de Vire pour former les novices qui se présenteraient et la maison, au lieu de suivre la règle de l'institut de Saint-Joseph, prit celle des Augustines de Vire.

Ce fut, depuis lors, une ère de prospérité pour l'hôpital. Les ressources se multiplièrent. André Le Jariel, aumônier, avait donné une maison et un jardin en 1676. Mathurin Le Jariel, en 1686, partagea entre l'aumônier et les pauvres sa métairie de Saint-Antoine. Par lettres patentes du 3 mai 1699, le roi ordonna la réunion de la léproserie de Saint-Georges à l'hôpital, auquel fut encore annexé en 1701, à la mort d'André Le Jariel, le bénéfice de l'aumônerie. Des libéralités particulières, celles surtout du curé Jouye des Roches, permirent d'acheter, en 1693, une seconde métairie et quelques rentes. Les remboursements avec les billets de la banque Law furent la cause d'une diminution de revenus, mais le nombre des lits augmentait quand même. De 6 il avait été porté à 20 en 1700, à 28 en 1724 ; il était de 50 en 1790 et les ressources de 5.000 ℔ de rente en biens-fonds et 5.000 ℔ de rentes constituées. Les bâtiments s'étaient développés dans la même proportion. En 1767, les religieuses, qui avaient fait construire quelques bâtiments claustraux, occupaient encore les six cellules primitives et celles qu'on y avait ajoutées sur les nouvelles salles ; il y eut alors un échange de terrain et les sœurs firent achever leur couvent. MM. Bichain de la Martinière et du Boisbérenger rebâtirent les salles, de 1767 à 1774 — elles existent encore. — M. Julien-François Jeudry fit réédifier, boiser et décorer la chapelle qui menaçait ruine, 1778 ; ajouta aux précédents un nouveau bâtiment de 66 pieds de long et de trois étages, et deux grands appartements pour les maladies contagieuses.

Dès le mois de septembre 1790, la Révolution avait fait subir à l'hôpital une perte de 2.000 ℔ de rente. Le directoire du district, rendant hommage au dévouement des sœurs, demande, le 29 octobre 1791, qu'elles soient maintenues dans leurs fonctions et qu'elles puissent recevoir de nouvelles religieuses à vœux annuels, pour ne pas recourir aux services des gouvernantes, qui « absorbent une bonne partie du bien des pauvres ». Mais bientôt la populace, ameutée contre les religieuses sous prétexte qu'elles conservaient leur costume, vint, en les insultant, envahir l'hôpital et le couvent, briser les portes et les fenêtres. Il y avait encore, le 28 mai, au service des malades, 20 religieuses de chœur et 4 converses. Plusieurs quittèrent au mois de février 1794, d'autres en

1795 seulement. Le 28 janvier 1800, les habitants les réclamèrent au préfet, qui ne réserva que le pavillon isolé, occupé par la gendarmerie. La sœur Marie Fortin revint avec quelques compagnes, qui élurent pour supérieure la sœur de la Corbière. Mais en 1819, réduites à trois sœurs de chœur, elles sollicitèrent leur affiliation à l'institut de Saint-Joseph, dont elles promirent de suivre la règle sous la direction d'une supérieure prise à la maison de Laval, sœur Paré, qui arriva à Ernée le 11 juin 1819.

Aumôniers : *Richard,* dit *Morin,* prêtre, qui fut aussi un des principaux bienfaiteurs. Il se donna, par acte du mois d'octobre 1297, avec tous ses biens meubles et une somme de 200 ℔ à placer en rentes, à la Maison-Dieu, à la condition d'y avoir son logement, une rente de 20 ℔, et d'être administrateur sa vie durant. Son testament, daté du mois d'octobre 1324, qui précéda de peu sa mort, et dans lequel il cite son fils, et l'inventaire curieux de ses meubles, sont conservés. — Jacques *Hardouin,* curé de la Croixille, nommé par l'évêque du Mans, le 8 novembre 1324, en raison de ses bienfaits et de son dévouement connu à la Maison-Dieu. — Simon *Dubois,* aumônier et chapelain de la chapelle Saint-Antoine, 1491. — Jean du *Boisbérenger,* 1505. — Jean *Peschard,* aumônier et administrateur, résigne le 11 juillet 1559. — Ambroise de *Charné,* étudiant à l'Université de Paris, 1559, † 1567. — André *Lemonnier,* 1567, † 1572. — André *Vahaye,* prêtre, administrateur de l'hôpital et chapelain de la chapelle de Saint-Antoine et de Saint-Julien, 1572, † 1580. — François *Lebreton,* 1580, † 1591. — Florent *Billard,* clerc, 1591-1611. — François *Roisné,* 1611, † 1627. — Pierre *Le Jariel,* 1627. — André *Le Jariel,* 1676, † 1701. — Le dernier chapelain, René *Bouvet-Rénière,* resta courageusement à son poste jusqu'à la fin de 1792 et fut déporté.

Outre les bienfaiteurs dont il a été parlé, on doit citer encore M^me^ Terrier de la Clémencerie, François de Charné, curé de la Baconnière, M. Sadoc-Dupin, procureur du roi à l'hôtel de ville, et surtout la marquise de Créquy, dame de Montflaux, qui, pour une somme de 15.000 ℔, fonda cinq lits en faveur des pauvres de Saint-Denis, Larchamp et Carelles.

Bureau de bienfaisance ayant en 1895 un budget de 5.715 fr.

> Arch. de l'hôpital. — Lib. rub., f. 114-119. — Arch. nat., X/1a. 282, f. 353, 1.641, f. 267, 1.644, f. 240, 4.833, f. 113, 4.846, f. 320 ; S. 7.486 ; G/8. 1.278. — Arch. d'Indre-et-L., C. 98. — *Revue du Maine,* t. XXIII, p. 231. — Couanier de Launay, *Les Hospitalières de Saint-Joseph,* t. II, p. 230.

Collèges et écoles

Collèges et écoles. — Le collège, qui existait on ne sait depuis quelle époque, reçut une allocation de 50 ℔ sur les octrois en vertu d'un arrêt du Conseil d'État du 31 juillet 1691. Le duc de Mazarin, vers le même temps, lui assurait une rente de 130 ℔ à laquelle son fils en ajouta une autre de 30 ℔ pour les petites écoles qui y étaient annexées. La rétribution scolaire était de 15 sols par mois en 1716. Le curé Jouye des Roches s'engagea à faire au titulaire une rente de 50 ℔, dont il versa plus tard le capital, si le duc de Mazarin ne tenait pas ses engagements. Pierre Gascoin, prêtre, donna pour quinze ans, vers 1740, la jouissance d'une maison et d'un jardin. Quoique la rétribution scolaire ait été portée à 20 sols par mois, le collège était presque délaissé en 1755 et les habitants qui s'adressèrent au comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, n'en reçurent pas de réponse favorable. Le 23 mars 1762 seulement, à la demande du maire Julien-Louis Jeudry, du clergé et des notables, le roi par lettres patentes autorisa l'établissement sur une nouvelle base du collège d'Ernée.

Une augmentation d'octroi de deux deniers par pot de vin et d'un demi-denier par pot de cidre assura un revenu de 357 ℔, auquel s'ajoutaient d'autres rentes et des mensualités de 25 sols pour les latinistes et de 15 sols pour ceux qui n'apprenaient qu'à lire et à écrire. On acheta pour 3.062 ℔ la maison que la fabrique venait

de faire construire au pied des remparts pour prévenir les vols qui s'étaient commis dans l'église.

Le principal avait un traitement de 600 ℔. Il rétribuait lui-même les régents, ce qui était facile car c'étaient « deux prêtres qui avoient leurs messes et le casuel de l'église paroissiale ». En 1770, M. Jeudry créa une nouvelle rente de 300 ℔ sur les aides et gabelles. On bâtit un nouveau corps de logis pour les pensionnaires qui étaient quarante alors et cinquante en 1784. En 1789, le collège avait un principal, trois maîtres de latin, un pour le français, cent à cent-vingt-cinq élèves. La rhétorique était comprise dans le programme. La suppression des ressources, dès le début de la Révolution, commença la désorganisation. On écrit le 4 novembre 1791 : « Il n'y a plus que les élèves de la ville à profiter du collège pour apprendre le latin, et deux régents à le montrer ; mais l'école française est toujours très abondante ». Après la laïcisation, à la rentrée de 1792, les deux régents n'avaient plus de rétribution « parce que les élèves n'étaient pas nombreux ». En l'an VI, « la commune d'Ernée n'a plus aucunes ressources pour l'instruction des enfants ». François Leroyer, acolyte et chantre, donnait des leçons particulières de latin.

Principaux de l'ancien collège : Pierre *Dupont,* démissionnaire, 1716. — Guillaume *Guesdon,* diacre, 1716. — Jean *Lucas,* prêtre, démissionnaire, 1734. — René *Théreau,* prêtre d'Ernée, « très habile et capable de montrer la langue latine », 1734-1752. — Gilles *Dorgennes,* « très digne prêtre du diocèse d'Avranches, demeurant au château de la Hautonnière, 1752. — N. *Gambert,* prêtre, 1760. — Étienne *Foisnel,* prêtre de Domfront, 1762, « excellent ecclésiastique, ayant du talent pour la prédication et fort prudent » (Note de l'évêché, 1778). Il devint en 1784 curé de Saint-Mars-sur-la-Futaie. — Jean-René *Pottier,* 1784. Il refusa le serment, resta caché dans le pays, visitant les paroisses d'Ernée, Juvigné, Saint-Pierre-des-Landes, Carelles, Montaudin, Saint-Hilaire-des-Landes, et fut curé de Montaudin au Concordat. — Pierre-François *Pottier,* ancien professeur de philosophie au collège de Mortain, vint en novembre 1792, avec son frère, remplacer les prêtres qui tenaient le collège, mais y resta peu. — M. Carbonnet, prêtre insermenté du diocèse d'Avranches, rouvrit l'établissement en 1806 ; fut remplacé en 1810 par l'ancien principal, M. Pottier, auquel succéda vers 1817 M. Huet, puis M. Paillard. M. Luc, en 1847, ne trouva plus qu'un seul pensionnaire ; il en laissait quarante en 1856. Reconstruit en 1882, le collège est devenu en 1893 école primaire supérieure et professionnelle.

École primaire laïque. — École libre tenue par les frères de Saint-Joseph.

Écoles des filles. — Le 19 août 1678, Jean Le Jariel, « considérant qu'il y a (dans la paroisse) plusieurs pauvres personnes qui n'ont pas le moyen d'envoyer leurs enfants à l'écolle », particulièrement les jeunes filles de six à treize ans, donna une somme de 4.000 ℔ pour faire venir à Ernée des Filles du Tiers-Ordre de Saint-Dominique de Laval. Si elles y vinrent, elles demeurèrent peu. Le 13 juillet 1679, le grand vicaire Michel Le Vayer envoyait à Ernée deux maîtresses, Ambroise Pavy, de Villaines-la-Juhel, et Louise Monternault, de Tennie, en leur enjoignant de suivre les règlements des Filles de la Charité de Saint-Lazare. Jean Le Jariel, sieur des Frênes, ayant doté une troisième sœur en 1683, l'établissement se composait en 1693 des sœurs Pavy, Marie Delacour et Louise Lefizelier. « Le collège des filles » fut troublé en 1701 par de graves dissensions auxquelles les menées jansénistes n'étaient peut-être pas étrangères. Louise Monternault, l'une des premières fondatrices, appelée par l'évêque du Mans, vint remettre le bon ordre. Le règlement renouvelé prescrivait aux maîtresses et associées l'obéissance à la supérieure choisie, la vie en commun, la visite des malades par l'une des maîtresses, la reddition des comptes au curé ; la supérieure étant seule autorisée à percevoir les rentes et pensions. Il y avait des élèves payantes et même des pensionnaires.

En 1770, il n'y avait plus comme « dame d'école », après le décès de D^{lle} Marie Godin, qu'une sœur, Renée Brault, âgée de quatre-vingt-quatre ans. M. de Gruel, curé, et le maire, M. Jeudry, firent venir trois sœurs de la

Chapelle-au-Riboul par l'entremise de M. Roisné, curé de cette paroisse, qui lui-même était d'Ernée. L'établissement dura jusqu'à la Révolution. Les sœurs d'Évron revinrent en 1841 à Ernée diriger l'école communale, à laquelle fut joint en 1850 un asile, laïcisés l'un et l'autre en 1894. Une école primaire libre et une école maternelle ont été ouvertes la même année. — Un orphelinat et un ouvroir, tenus par cinq sœurs, existent depuis 1864. — Il y a aussi une école libre laïque depuis 1840.

Arch. de la fab. et municipales. — Ins. ecclés., t. XXXVII, p. 492. — Arch. de la M., L. 237. — Notes mss. de M. Frédéric Le Coq. — A. Angot, *Instruction populaire dans la Mayenne,* p. 101-117.

Institutions civiles et judiciaires

Institutions civiles et judiciaires.

Municipalité. — La création d'une municipalité à Ernée est probablement un don de joyeux avènement du cardinal de Mazarin quand il eut acheté le duché de Mayenne, en 1655. Le Clerc du Flécheray trouvait que pour la petite ville ce maire était très inutile. « Ernée a une maison de ville où il y a un maire et deux échevins », écrit Miroménil en 1696. Les offices de l'hôtel de ville suivirent dans le XVIII^{e} s. toutes les variations des ordonnances royales inspirées par les fréquents besoins d'argent. En 1765, l'assemblée primaire nommait les délégués chargés de choisir les notables, électeurs des officiers municipaux, c'est-à-dire deux échevins, un procureur syndic, un secrétaire greffier. Trois candidats étaient présentés au roi pour les fonctions de maire. Tous ces offices étaient gratuits. La maison de ville tenait ses assemblées sur les halles ; pendant la Révolution, dans une maison de la place des Halles. La mairie actuelle a été bâtie depuis 1800.

Maires, lieutenants de maire et échevins. — René *Courte,* sieur de la Blanchardière, fils de René C., avocat à Sainte-Suzanne, 1696, 1714. René Le Jariel est procureur syndic en 1701, 1707. — Nicolas *Rousseau de Monfrand,* sieur de Surgan, procureur au grenier à sel, 1716 avec René Richard de Villiers, lieutenant de maire. — *Duval-Bichon,* juge civil, se prétend en cette qualité maire perpétuel, 1725, 1735. — François *Boullier,* 1754, 1755 ; Jeudry et Lepescheux, échevins. — Louis-Michel *Laureau,* avocat fiscal, 1757. — Julien-Louis *Jeudry,* médecin, 1761. — Louis-Michel *Laureau,* 1764 ; Lepennetier de Roissay et Jeudry, échevins. — Jean-Baptiste du *Boisbérenger.* — Julien-Louis *Jeudry,* 1770, 1792 ; Lepennetier et Bichain de la Martinière, échevins, 1778 ; Julien-Joseph Delalande, lieutenant de maire ; Jean-Marie Lepennetier, et Louis-Michel Laureau, échevins, 1789. — Louis-Gaspard *Moulard,* 26 août 1792. — Julien-Marie-Constant *alias* Marat *Quentin,* 1793. — Pierre *Renault-Morlière,* 1793, confirmé par Baudran malgré son refus, le 15 avril 1795, démissionnaire et juge du district, 28 novembre 1795. — François *Sauvé,* 1796. — Pierre *Prodhomme,* 1798. — *Gesbert,* homme de loi, 17 février 1800, démissionnaire le 18 mai 1803. — Joseph *Boullier de Branche,* 1803. — Julien-Joseph *Delalande,* 18 mai 1804, 23 février 1820. — Jean-François *Legeay-la Forêterie,* 1821-1832. — Julien-Édouard *Delalande,* 1832-1835. — François *Barré-Bertery* aîné, 1835-1840. — François-Joseph *Leray-Prairie,* 1840-1849. — Charles-Julien *Poirier-Coulançais,* 1849-1856. — Stanislas *Bergot,* 1858-1859. — Louis-Anne *George-Massonnais,* 1859-1870. — Paul-Émile *Roullin,* 1870-1871. — Eugène du *Boisbérenger,* 1871-1877. — Arthur de *Hercé,* 1877-1878. — Eugène du *Boisbérenger,* 1878. — Amédée *Renault-Morlière,* 13 avril 1878.

Justice seigneuriale. — Au point de vue judiciaire, Ernée ne fut jamais qu'un bailliage inférieur dont les appellations ressortissaient à la barre ducale de Mayenne. Sa juridiction s'étendait sur dix paroisses. Elle était exercée par un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal, un greffier ; les avocats étaient nombreux. — *Baillis* : Ambroise de *Charné,* 1531. — Jean *Le Jariel,* 1559, 1567. — Jean *Périer,* 1573, 1599. — Gilles *Richard,* 1627, 1651. — François *Lepennetier,* 1677, 1687. — *Duval-Bichon,* 1725, 1735. — René-François *Gasselinais* de Chevaillé, époux de Marie-Madeleine Richard, 1736, 1765. — Jean-François *Duval* de la Bérengerie, mari de

Jeanne-Françoise Vettier, 1781, 1789.

Le *grenier à sel* avait comme partout ailleurs un grenetier ou président, un contrôleur, un procureur, etc. Tous les offices avaient été achetés en 1655 par le cardinal de Mazarin. Le duc de Mayenne nommait donc seul à ces emplois. D'après l'ordonnance de 1726, trente-six paroisses dépendaient du grenier d'Ernée. La consommation en 1700 était de 33 muids. Une capitainerie de gabelle avait fort à faire pour réprimer la fraude sur un territoire limitrophe de la Bretagne. Le 13 décembre 1692, vingt-cinq dragons du régiment de Holfert, en quartier d'hiver à Ernée, amenaient ostensiblement des charges de sel sur leurs chevaux. Il y avait dans le même temps sept procès pour contrebande à main armée. Les prisons infectes contenaient cinquante et quelquefois cent cinquante et deux cents faux-sauniers. Le magasin fut transféré, au XVIII^{e} s., du quartier de la Tranchée sur la place Saint-Jacques.

Octrois. — Il en est fait mention en 1652. Ils étaient affermés pour six ans et rapportaient 1000 à 1100 ℔ en 1760.

Un *cercle littéraire* était établi en 1760 dans le cabinet du jardin de Saint-Jacques. Les principaux membres étaient : Julien-François Jeudry, avocat ; François Guyard, sieur de la Touche, avocat ; Louis de Gruel, curé ; Louis-Robert Tanquerel, François Aubin, Guillaume-François Bichain, René Le Nicolais, docteur en médecine, Jean-Marie Lepennetier, Jacques Le Nicolais, bourgeois. Il y avait aussi le cercle de la Redoute. Le 21 mars 1794, Marat Quentin décrétait la « suppression des sociétés de jardins et des chambres littéraires, où le riche et l'égoïste vont conspirer en secret contre la souveraineté du peuple. »

Organisation révolutionnaire. — Le district d'Ernée comprenait neuf cantons et trente-quatre paroisses. Le directoire exécutif, élu au cercle de la Redoute les 16 et 17 juillet 1790, se composait de Joseph Le Jariel, conseiller du roi, ex-président du grenier à sel, président du conseil ; Julien de Gruel-Saint-Hilaire, démissionnaire le 4 décembre suivant et remplacé par M. Lemoine ; Jean-François Dodard, avocat, ex-procureur fiscal ; François-Jean-René Le Métayer, notaire à Lévaré ; Denis-Pierre-Jacques Dodard, notaire à Fougerolles ; Julien-François Jeudry, avocat à Ernée, procureur syndic ; René-Charles Clouard, notaire, secrétaire ; Julien Le Pescheux, trésorier. Le district tint d'abord ses séances aux Bénédictines, puis, dans la maison de M. Malfilâtre, émigré, qui fut pillée par les Vendéens à leur passage et où fut exposée, en 1794, la tête de Charles-Michel Jourdain.

Tribunal du district, élu le 26 octobre 1790 : Louis-Michel Laureau, avocat en parlement, président ; Jean-François Duval de la Bérengerie ; Julien Pichot de la Graverie ; Julien Le Jariel et François-Augustin Beauvais, juges ; Jean-François Boullier de la Touche, juge suppléant ; Jean-François Le Dauphin des Tesnières, demeurant à Désertines, ex-procureur fiscal et avocat au siège de Pontmain, commissaire du roi ; Pierre-Paul Gesbert, accusateur public, et Gaspard-Louis Boullard, notaire à Ernée, greffier. Le 11 novembre 1791, on demande que le tribunal du district, qui siégeait dans une maison particulière, soit transféré dans l'ancien auditoire ou aux Bénédictines, avec le directoire.

Justice de paix avec un juge et cinq assesseurs. Charles de Lozières, juge de paix en 1791, avait pour assesseurs Joseph de Branche et Jean-René Jeudry du Hameau.

Bureau de conciliation, dont les principaux membres, en 1791, étaient : René-Joseph Le Jariel et Jean-Marie Lepennetier.

Ernée eut en 1793 une société populaire et un comité révolutionnaire composé de douze membres, dont les registres ne se trouvent pas aux archives départementales.

Arch. municipales. — Arch. de la M., série L., District d'Ernée. — Arch. de la S., L. 679. — Arch. nat., Q/3. 157 ; F/1b. II, Mayenne, 8.

Féodalité

Féodalité.

La châtellenie d'Ernée fut de tout temps un membre de la baronnie de Mayenne. Le cardinal de Mazarin l'acheta en 1655 avec Mayenne et y annexa par contrat devant Michel Davoine et Julien Deslandes, le 8 février 1658, la terre et seigneurie de Charné-Bazeille. Il y avait aussi une sergenterie fieffée, appelée la « grande-baillée d'Ernée », dont le titulaire avait charge de faire payer certaines tailles au seigneur de Mayenne, Robert du Tertre était sergent fieffé en 1421. Les paroisses de Montenay, Saint-Denis-de-Gastines, Saint-Hilaire-des-Landes, Vautorte, Carelles, la Pellerine, la Croixille, Saint-Pierre-des-Landes, Mégaudais, Juvigné, la Baconnière, le Bourgneuf-la-Forêt, relevaient d'Ernée en tout ou en partie.

Notes historiques

Notes historiques.

Les travaux de terrassements faits en 1878 pour l'établissement de la gare, sur la rive gauche de l'Ernée, à 1 500 m. N. de la ville, ont fait découvrir la moitié d'un anneau plat en schiste, un poids en argile de 1 kil. 750 gr., semblable à un autre de 2 kil. 435 gr. trouvé au même endroit parmi des débris gallo-romains. A signaler aussi le dolmen de la Conterie et les ruines romaines de la Boissière. — Localités de noms anciens : Nuillé, Charné, Écorcé, Bouessé, Livray, Merembourg, Mehubert, Mebertin. les Boissières, Villegérard, Vahais, Villiers, Le Fay. — Guyard de la Fosse, dans son *Histoire de Mayenne,* attribue, d'après une charte fausse de 922, la donation à l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes du prieuré de Saint-Jacques d'Ernée à un Aubert de Mayenne qui est apocryphe. La charte de 1 112 contenant le don par Hamelin de Mayenne d'une par des revenus du château, des moulins et des marchés d'Ernée, est également fausse. Le premier document certain qui parle d'Ernée est daté de 1128. Le château ne doit pas avoir été construit beaucoup plus tôt.

Saint Louis reçut à Ernée Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, et, malgré son jeune âge, lui parla en maître. D'après l'itinéraire du roi, cette rencontre eut lieu en 1231. — Il ne semble pas que le château d'Ernée ait été en état de défense pendant la guerre de Cent-Ans. On n'en connaît aucun capitaine, alors que ceux de Mayenne et de Pontmain sont fréquemment cités. Les paroissiens ne pouvaient donc que traiter avec les Anglais. On les voit prendre des lettres de congé (octobre 1433) et un « mandement de justice, » avec Montaudin et Larchamp (18 juillet 1434). Ils remontrent au seigneur de Mayenne après la guerre que leurs pères avaient été obligés de s'enfuir, laissant la ville entièrement ruinée, et que, sur huit cents maisons de contribuables, on n'en comptait plus que vingt ou environ. — Pendant la guerre de 1488 qui aboutit à la conquête de la Bretagne, la garnison bretonne de Fougères brûla encore Ernée du 18 au 21 mai. Le duc de Bretagne s'en excusa, et fit dire au duc de la Trémoïlle qu'il n'y avait eu que quatre ou cinq maisons incendiées « pour en faire saillir aucunes gens qui s'y estoient retirez en seureté ».

Les guerres de religion furent aussi désastreuses. Dès avant 1567 les moulins sont détruits. En novembre 1580, deux individus sont tués par les « gendarmes d'Ernée ». Un prieur de Saint-Jacques, pourvu en 1589, ne peut prendre possession qu'en 1596, attendu « les troubles qui ont régné au pays ». En 1591, les habitants d'Ernée à raison des troubles et incursions de gens de guerre en ces quartiers, » n'osent quitter la ville où sans doute ils s'étaient retranchés. Les Anglais, conduits par le comte d'Essex, ravagent Ernée avant de fondre sur Mayenne

en 1592. A cause du voisinage de la Bretagne où le duc de Mercœur tenait encore pour le Ligue, les gens de guerre infestent le pays à la fin de décembre 1596. L'église de Charné est dévastée. Les procureurs du nouveau titulaire qui venaient pour prendre possession, eurent grand'peine à échapper à une bande de dix à douze hommes armés d'arquebuses et pistolets qui envahirent la maison où ils s'étaient retirés.

Épidémies : janvier 1585 ; en 1628 ; dysenterie en 1669 et vers 1705 ; juillet et août 1744, meurent quatre-vingt-deux enfants au-dessous de quatorze ans.

Le 5 janvier 1707, émeute contre les commissaires qui voulaient faire exécuter l'édit de 1703 défendant la culture du tabac. Le maire et le procureur, soupçonnés d'avoir fomenté la révolte, furent condamnés à une amende et suspendus pour un mois. Disette en 1770. — Nouvelles épidémies en 1779, 1780, 1789.

Dès 1788, on songe à revendiquer devant le grand sénéchal du Maine les droits du Bas-Maine qu'on craint de voir sacrifier à ceux du chef-lieu de la province. — Le cahier des plaintes et doléances, long et diffus, révolutionnaire malgré les protestations d'attachement à la religion et au roi, fut porté à l'assemblée provinciale par Julien-Joseph Delalande, Jean-François Duval, juge civil, Charles Jourdain-Durocher, avocat. Gaspard Boullard, procureur syndic, Michel Lecour, marchand de vin, et Yves Duvier. Un comité de surveillance composé des personnes les plus honorables se forma en 1789, et une milice bourgeoise après la prise de la Bastille. Une adresse de félicitation et une députation envoyées aux États généraux ; des émeutes pour empêcher la circulation des grains bien que le pays d'Ernée, année commune, produisit le double de la provision nécessaire ; le pillage des châteaux, « le brigandage en permanence, » marquèrent la fin de 1789 et le printemps de 1790. Un détachement du Royal-Roussillon tint garnison à Ernée. La persécution religieuse augmenta le désordre en 1791. — Le 14 avril 1972, le Directoire du département constate que « l'autorité des corps administratif, municipal et judiciaire, n'est plus respecté et que le désordre est à son comble ». Il demande l'envoi de vingt homme du régiment de dragons en garnison à Rennes, et d'un grand nombre de brigades de gendarmes. Le 5 juin, les prisons sont forcées et les prisonniers délivrés. En 1793, Marat Quentin. maire, terrorise la ville, dénonce le Directoire qui avait adhéré au mouvement fédéraliste.

A la première annonce de l'entrée des Vendéens à Laval, le Directoire du district d'Ernée décide d'envoyer à Mortain les archives, le trésor et les équipements militaires. Le 2 novembre parurent les Vendéens. Les républicains ne disposaient que de quatre mille hommes postés entre Ernée et Fougères ; six cents chasseurs du 19^{e} régiment étaient aux avant-postes à Ernée ; ils tombèrent à l'improviste sur les Vendéens, les firent reculer jusqu'à Charné, mais furent bientôt enveloppés et succombèrent presque tous. Les survivants se replièrent sur les différents postes et jusqu'à Fougères, jetant partout l'épouvante.

Le corps d'armée qui devait protéger Fougères se débanda dans toutes les directions. Les administrateurs du district étaient à Morlain ou en fuite. L'armée royale brûla une partie des archives qu'on n'avait pas enlevées, se ravitailla comme elle put et commença dès le 3 novembre au matin à marcher sur Fougères. Dès le 16 novembre le Directoire du district signale le passage près de la ville de deux pelotons d'environ quarante hommes qui précédaient les Vendéens en retraite. Il demande des munitions pour les exterminer. En fait, l'armée royaliste repassa à Ernée en grand désordre, mais sans résistance, le 25 novembre, semant les chemins de cadavres.

Le Commission Clément arriva à Ernée le 27 décembre 1793, siégea un jour et condamna entre autres le général Perrault, commandant en second de l'artillerie royaliste, qui fut fusillé le même jour. Elle revint tenir ses séances dans l'église du 12 au 20 mars 1794, et livra au bourreau trente-huit victimes parmi lesquelles deux sœurs de la Chapelle-au-Riboul, Jacques Vauloup et François-Jérôme de Couasnon. D'autres prisonniers

restaient dans le « Temple de la Raison », nourris d'un « pain morbifère et de pernicieuse qualité ». On lit encore au procès contre les terroristes que Marat Quentin avait fait transporter la guillotine sur la place du ralliement (*modo* place des Balles) pour que les détenus l'eussent sous les yeux. Ce maire terroriste, sur les ordres de Bissy, faisait la guerre « aux signes intérieurs et extérieurs de ce culte impie et sanglant qui rappelaient au peuple, contre la nature, la raison et la philosophie, le besoin d'une religion inventée pur asservir l'humanité ». La maison actuelle des sœurs de la Miséricorde servit aussi de prison.

De leur côté, les Chouans tenaient la campagne. La ville était obligée de se barricader par ordre du général de Beaufort et sous la direction de l'ingénieur Antoine Lehubaudière. Le premier bataillon de la Montagne en garnison à Ernée était en grande partie favorable aux royaliste (1794). Camus, chef de la 61^{e} demi-brigade composée de Parisiens et de Bretons, écrit le composée de Parisiens et de Bretons, écrit le 4 juin 1795 que les soldats sont « nuds pieds avec de mauvaises culottes et de très mauvaises chemises », que beaucoup désertent et écrivent à leurs camarades qu'ils ne sont pas inquiétés chez eux.

Après François-Primaudière, qui n'avait pris à Ernée que des mesures ridicules pour les fêtes républicaines, Baudran procède mollement, 15 avril 1795, au désarmement des terroristes. La division règne entre la municipalité et l'administration (21 juin 1795). La ville craint une attaque de la part des Chouans, ne pouvant compter que sur les quatre cents hommes des cantonnements républicains trop faibles pour sortir et aucunement sur les gardes nationaux. Les vivres manquent, les soldats républicains pillent les campagnes, et des émeutes s'en suivent. En février 1796, Ernée a une garnison de cinq cents hommes de troupe de ligne avec plusieurs pièces de canons. Les catholiques, malgré la persécution qui sévissait toujours, ne craignaient pas de manifester leurs sentiments. « Des croix, des saints, des bons dieux sont rétablis, écrit un dénonciateur. Des rassemblements fanatiques fondent journellement dans les lieux où les guillotinés ont été enterrés (près de la gare actuelle) et dont ils font leurs idoles ».

Le 19 décembre 1797, l'administration fait fermer par Serveau et Juliot Morandière la loge maçonnique très nombreuse et remuante. Le 15 juin 1798, elle demande la destitution de la municipalité cantonale toute nommée par un cercle anarchiste.

A partir de thermidor an VII (juillet 1799), l'insurrection des Mécontents est maîtresse de tout le pays. On remarque parmi les chefs : les Chalus, Valory, d'Alba ; les jeunes gens sont enrôlés de force. Les gardes nationales, après avoir désarmé les habitants, vont se réfugier à Ernée, Juvigné ou Saint-Hilaire. Au mois de septembre on cite parmi les chefs royalistes : Châteauneuf, Frédéric, Lévêque, Branche-d' or, La Grenade, Saint-Roch, Fauvet, La Prudence, Chevillé, L'Intrépide, La Violette, Gougeon, des émigrés et d'autres parlant à peine français. La ville fut attaquée dans la nuit du 7 au 8 frimaire an VIII par les insurgés qui voulaient empêcher le marché du lendemain. La pacification se fit très lentement. Malgré la suspension d'hostilité signée par le général Hédouville et publiée à Ernée le 3 frimaire au VIII et malgré la proclamation des consuls, il n'y avait aucune soumission. Le 15 pluviôse (4 février 1800), tout le canton de Landivy était encore en armes.

On peut signaler au XIX^{e} s. : Service célébré en grande pompe le 15 juillet 1814 pour Louis XVI avec « discours pathétique » de M. Pillier, curé ; — Séjour de M. Fleury, ancien curé de Vieuvy, chez M^{me} Dupont, où il disait la messe pour les anticoncordataires, décembre 1814 ; — Séjour des Prussiens, 1815 ; — Adresse de la ville ou roi à l'occasion de l'assassinat du duc de Berry, 11 mars 1820 ; — Épidémie du croup, 1862.

Sources et Bibliographie

E. Delaunay. *Étude hist. sur Ernée, Passage des Vendéens à Ernée en 1793.* — R. Delaunay, juge

suppléant à Saint-Calais, notes mss. — Arch. de la M., L. 280 ; B. 1678-1783. — Arch. nat., KK. 324 : R/5. 395, f. 27, 41 ; F/1 b, II, Mayenne, 1. — *Comm. hist. de la M.,* t. I, p. 33, 54. — *Hist. de Bretagne,* t. I, p. 165 ; Preuves, t. I, col. 889 ; t. III, col. 1.626. — Duc de la Trémoïlle, *Correspondance de Charles VIII,* lettres 91, 101. — Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe,* t. I, p. 192. — Renouard, *Essais sur la province du Maine,* t. II, p. 425. — Queruau-Lamerie, *Quelques députés,* p. 35 ; *Conventionnels,* p. 26 ; *Girondins,* p. 28. — *Hist. de Mayenne,* p. 94, 187. — Arch. d'Indre-et-Loire, C. 406.